

219C0116
FR0000033243-FS0060

16 janvier 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMMOBILIERE DASSAULT SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 janvier 2019, la société par actions simplifiée HORIZON SAS¹ (65 avenue Marceau, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 janvier 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMMOBILIERE DASSAULT et détenir 602 859 actions IMMOBILIERE DASSAULT représentant autant de droits de vote, soit 9,14% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions IMMOBILIERE DASSAULT hors marché.

¹ Contrôlée par M. Henri Seydoux Fornier de Clausonne.

² Sur la base d'un capital composé de 6 599 006 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.